

beaucoup de députés de l'opposition, dont certains de nos collègues du Nouveau parti démocratique, et à cause, enfin, de l'attitude éclairée et intelligente du chef du député de Dauphin, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield).

[Traduction]

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je donne la parole au député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) pour une question adressée au ministre.

M. Alexander: Une seule question. J'ai beaucoup admiré le ministre et son habituel talent de stratège, grâce auquel il a réussi à nous faire entendre l'exposé de la portée du bill, comme l'a dit le ministre de la Justice. J'approuve le bill, avec certaines réserves, mais je me demande, bien sûr, pourquoi le gouvernement actuel ne veut pas tenir compte de...

Des voix: Le vote.

• (9.10 p.m.)

M. Alexander: Ce qui stupéfie, c'est que nous puissions désormais faire quelque chose, mais le député et le gouvernement ne semblent pas se rendre compte de l'importance de cette question. Je vais y venir pour faire le point. J'ai été fortement impressionné lorsque le ministre a dit que quiconque voulait être bilingue, le pouvait. Je conteste cette assertion.

Ce qui m'intéresse, c'est le cas d'un fonctionnaire ayant exercé les mêmes fonctions pendant 15 ans et qui a exprimé le désir—et un désir sincère—d'acquérir une deuxième langue, mais qui, pour quelque raison, ne parvient pas à la posséder à fond. L'intéressé peut très bien avoir toutes les qualités requises pour occuper l'emploi qu'il postule, mais que se passe-t-il si après avoir fait tout son possible pour devenir bilingue, ses efforts sont vains? Si le ministre répond à cette question, cela apportera peut-être des éclaircissements, surtout pour un grand nombre de personnes qui s'interrogent. J'espère que le ministre peut y répondre, sans oublier ce que représente toute une carrière pour celui limité dans ses fonctions et qui ne peut devenir bilingue.

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, tout d'abord je tiens à assurer le député qu'il

[L'hon. M. Pelletier.]

peut exister des exceptions. Je dirai que pour celui qui, disons—je suis sûr que c'est le cas auquel le député songeait—ne peut s'exprimer qu'en français et qui postule...

M. Alexander: Ou en anglais.

L'hon. M. Pelletier: Je ne doute pas que le député pensait à un fonctionnaire francophone unilingue qui voudrait...

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Pelletier: Vous ai-je mal compris?

Une voix: Ne faites pas le malin: ça ne vous réussit pas.

M. Alexander: Il est étonnant qu'à la suite de mes propos, le ministre ait pu lire dans ma pensée. Avec tout le respect que je lui dois, je trouve injuste de m'entendre dire que je songeais à un cas donné. Je ne parlais de personne en particulier. Je pensais à l'homme ou la femme comptant 15 années de carrière et qui, après avoir honnêtement essayé d'apprendre une deuxième langue, n'a pu y parvenir. Qu'arriverait-il à quelqu'un qui aurait le bagage scolaire et la compétence voulus pour occuper le poste auquel il aspire mais qui ne pourrait pas apprendre une seconde langue? Je trouve qu'il est très injuste de la part du ministre de me soupçonner d'orienter mes idées dans une direction précise.

L'hon. M. Pelletier: Je ne comprends pas l'objection du député. Je présumais qu'il pensait à un fonctionnaire de langue française.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. Pelletier: Je croyais que, très généreux, le député voulait se mettre à la place d'un individu parlant une autre langue. S'il pense à quelqu'un qui ne parle que français, ma réponse est très simple. Si la personne en question se trouvait parmi les rares exceptions pour qui il est impossible d'apprendre une seconde langue pendant une période de cinq, dix ou quinze ans, il pourrait encore prétendre à d'autres postes.

Permettez-moi de citer un cas précis, celui d'un fonctionnaire unilingue francophone qui voudrait devenir chef du bureau de l'impôt sur le revenu à Toronto. Étant de langue française, il pourrait encore prétendre à 25 p. 100 des postes semblables. S'il était de langue anglaise, il pourrait prétendre à 75 p. 100 de